

Bien-être des animaux dans le transport

28 SEPTEMBRE 2022



Depuis 2005, une législation européenne a été mise en place concernant la protection des animaux durant le transport. La Commission européenne a entamé une révision de cette législation avec un nouveau texte attendu pour le second semestre 2023.

Le bien-être animal fait partie intégrante de la nouvelle stratégie de la ferme à la table (« F2F » pour Farm to Fork) de l'UE. Dans le cadre de cette stratégie, l'UE qui entreprend un réexamen complet de sa législation en matière de bien-être animal, a invité l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) à fournir de nouveaux conseils reflétant les recherches et les données scientifiques les plus récentes notamment pour le bien-être des animaux pendant le transport. Allouer davantage d'espace, abaisser les températures maximales et réduire la durée des trajets sont autant de mesures nécessaires si l'on veut améliorer le bien-être des animaux d'élevage pendant le transport, selon les recommandations de l'EFSA.

[En savoir plus](#)